

**I. Avant de venir :**

1. Faire l'auto-évaluation de l'enfant à l'aide de fiche « Auto-évaluation santé ».
2. Informer dès que possible le responsable Covid du club si l'auto-évaluation n'est plus compatible avec la venue de l'enfant.
3. Prendre connaissance du protocole d'utilisation des équipements.
4. Préparer son sac contenant : masque, gel hydro alcoolique, mouchoir, chaussure de salle, bouteille d'eau.

**II. Accueil des enfants et des accompagnants :**

1. L'accompagnant se rendra avec l'enfant jusqu'au registre de présence situé à l'entrée de la salle de cours.
2. Respecter le sens de circulation et la distanciation (voir plan).
3. L'enfant arrivera en tenue de pratique propre et avec son sac.
4. L'utilisation des vestiaires n'est pas autorisée.
5. Le port du masque est obligatoire en dehors de l'aire de karaté pour les enfants de plus de 11 ans et les accompagnants.
6. Nettoyage des mains avec du gel hydro alcoolique.
7. L'accompagnant signera le registre de présence validant le résultat de l'auto évaluation et l'acceptation du protocole décrit dans ce document.
8. L'accompagnant sortira par la "ZONE SORTIE PARENTS" (flèche orange sur le plan).
9. Les accompagnants ou parents ne sont pas autorisés à rester présents dans la salle pendant le cours.
10. Le pratiquant :
  - I. Stationnera calmement dans la zone d'entrée si le cours précédent n'a pas quitté l'aire de pratique de l'activité.
  - II. Change EN ZONE ENTREE (vert sur le plan) ses chaussures pour ses tongs réservées à la salle.
  - III. Approche son sac au bord de l'aire de karaté.
  - IV. S'assoie sur le bord de l'aire de karaté - jambes vers l'extérieur- se lave les mains et les pieds à l'aide de son gel hydro alcoolique.
  - V. Remet son masque et son gel dans son sac- monte sur l'aire de karaté en conservant son sac et va en restant sur l'aire de karaté le poser EN ZONE SORTIE (jaune sur le plan) sans sortir de l'aire de karaté.
  - VI. La sortie de l'aire de karaté se fait par la ZONE SORTIE (jaune), le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de son gel hydro alcoolique.
  - VII. Quittera le lieu immédiatement après la séance en suivant le sens de circulation.
11. **Les accompagnants reviendront en suivant le sens de circulation jusqu'à la zone sortie parents et reprendront en charge les enfants à la porte de sortie de la salle. Les horaires de reprise en charge des enfants devront être impérativement respectés.**
12. La séance se déroule de façon classique.
13. **Le port du masque n'est pas obligatoire sur l'aire de karaté mais il peut être porté si le pratiquant le désire.**
14. L'encadrement est attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants.
15. Si les conditions atmosphériques le permette les portes de secours seront ouvertes le temps de la séance pour permettre l'aération de la salle, elles seront systématiquement refermées à l'issue.

### III. Les sanitaires :

1. L'accès se fera par le sens de circulation
2. Le port du masque est obligatoire pour s'y rendre
3. Le retour se fera en suivant toutes les étapes de désinfections du protocole d'accès à l'aire de karaté.

### IV. Sont interdit :

4. L'accès aux vestiaires
5. L'accès et utilisations de tous équipements présents dans la salle autre que l'air de l'aire de karaté.
6. L'accueil du public.

### V. Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile :

7. Après chaque séance, le pratiquant veillera :
  - I. A laver sa tenue et ses effets personnels (chausson, gourde, etc..)
  - II. A réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro alcoolique, mouchoirs, masque)

